

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

Ordre du jour

Réunion du lundi 22 septembre 2025

Un département qui prend soin de tous à tout âge		
1	<p>DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU POUVOIR DE DÉCIDER DE LA CONCLUSION ET DE LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS - COMPTE RENDU A L'ASSEMBLÉE</p> <p>Le présent rapport a pour objet de rendre compte au Conseil départemental des actes qui ont été pris en 2024 dans le cadre des délégations accordées au Président au titre de la gestion du patrimoine immobilier du Département.</p>	Daniel BARBIER
2	<p>CONVENTION POUR LA PARTICIPATION A LA PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES DES MÉDECINS DU CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL</p> <p>Le présent rapport présente la convention qui définit les conditions de paiement des actes, majorations et rémunérations forfaitaires aux médecins salariés du centre de santé départemental qui participent à la Permanence De Soins Ambulatoires (PDSA). Elle s'applique aux modalités de mise en œuvre et aux circuits de versement des montants forfaitaires et des actes liés à la PDSA.</p>	Fabien BAZIN
3	<p>POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES</p> <p>Le présent rapport propose une remise de dette, une création et des suppressions de postes, une modification du tableau des emplois, un taux de vacation pour le centre de santé départemental et les modalités de la prise en charge employeur de la complémentaire santé des agents du Département. Il est sans incidence sur le budget 2025.</p>	Joëlle JULIEN
4	<p>PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE</p> <p>Le présent rapport présente le projet d'établissement de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MADEF) pour la période 2025-2030.</p>	Michèle DARDANT
5	<p>CONTRAT DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2025-2027</p> <p>Le présent rapport vise à autoriser la signature du contrat entre les services de l'État, l'Agence Régionale de Santé et le Département de la Nièvre afin de contractualiser la Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance 2025-2027.</p>	Michèle DARDANT

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau		
6	<p>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES - TARIFS DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT - DISPOSITIF CHÈQUE RESTAURATION - ANNÉE 2026</p> <p>Ce rapport présente, au titre de l'exercice 2026, la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) aux collèges d'enseignement public, d'un montant global de 2 279 032 € (en 2025, DGF versée 2 265 893 €) et de la part complémentaire « énergies » d'un montant de 246 661,46 €. Il a également pour objet de fixer les tarifs des services de restauration et d'hébergement des collèges d'enseignement public, d'instaurer une réserve indifférenciée de 150 000 €, et de définir les modalités d'attribution du dispositif « chèque restauration », aide en faveur des élèves demi-pensionnaires boursiers.</p>	Wilfrid SEJEAU
7	<p>COLLÈGE DE DEMAIN - POINT D'ÉTAPE</p> <p>Ce rapport a pour objet de réaliser un point d'étape du dispositif collège de demain et des démarches partenariales engagées au titre de Nièvre territoire des ambitions (Territoires Educatifs ruraux) et de présenter les leviers d'évolution pour renforcer la place du collège sur son territoire</p>	Wilfrid SEJEAU
Un département qui pilote les changements écologiques		
8	<p>VALIDATION DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DU CANAL DU NIVERNAIS 2025-2030</p> <p>Le présent rapport a pour objet de valider le Contrat du canal du Nivernais 2025-2030 porté par le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique au bénéfice du territoire traversé par le canal du Nivernais. Consenté entre le Syndicat Mixte et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, le contrat de canal fixe un cadre de développement dans lequel le Département prend une part active.</p>	Martine GAUDIN
9	<p>ACTE COMPLÉMENTAIRE POUR L'ADJONCTION D'UNE PARCELLE DANS LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF LIÉ AU PROJET HÔTELIER À MAGNY-COURS</p> <p>Il s'agit d'ajouter dans le périmètre du bail emphytéotique la parcelle C712 à Magny-Cours qui a été omise par erreur matérielle lors de la délibération n°12 du 17 février 2025.</p>	Fabien BAZIN
Un département qui réveille les fiertés nivernaises		
10	<p>CONVENTION "VOLET ACCOMPAGNEMENT" DES PACTES TERRITORIAUX FRANCE RÉNOV'</p> <p>Il s'agit ici de valider le 3ème acte de la mise en place des pactes territoriaux France Rénov' qui matérialisent le service public de rénovation de l'habitat. Le Département a souhaité assurer la maîtrise d'ouvrage du volet « accompagnement des ménages ». Une convention lie l'ensemble des partenaires et précise les termes de ce volet.</p>	Jean-Paul FALLET

11	<p>RÈGLEMENT DES AIDES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DES NIVERNAIS</p> <p>Depuis 2013, le Département a mis en place des aides à l'amélioration de l'habitat en faveur des ménages les plus modestes. En cohérence avec le Plan Départemental de l'Habitat, il est proposé de prolonger ces aides, tout en les adaptant pour tenir compte du contexte actuel.</p>	<p>Jean-Paul FALLET</p>
Hors classement		
12	<p>RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ RELATIF AU PATRIMOINE MONUMENTAL DÉPARTEMENTAL</p> <p>Le présent rapport a pour objet de prendre acte, après en avoir débattu, de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté suite à une enquête relative au patrimoine monumental pour les exercices 2018 et suivants.</p>	<p>Fabien BAZIN</p>